

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007  
Publication 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Audovic LIONS

N° CP 2e/67-07  
Séance du 13 JUL. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU la délibération n° 2ème/16-01 du 2 mars 2001 relative à la mise en place de conventions type pour l'aide à l'hôtellerie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue une subvention de 13 750 € à la Sàrl « Camille B » pour divers travaux de rénovation de l'Hôtel de la Bourse ;
- ❖ autorise le Président à signer la convention type d'attribution de subvention correspondante avec le maître d'ouvrage ;
- ❖ précise que le crédit de 13 750 € sera prélevé sur l'enveloppe 89700, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles RITTNER